

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 12 mars 2024

Délibération  
n° 39-2024  
Point 4.14.1.1

### Point 4.14.1.1 de l'ordre du jour

#### Règlement du concours « Ouverture et talents » – EM Strasbourg

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le concours est destiné aux candidats étant dans une situation de santé (filière Handicap) ou socio-économique fragile (filière Ouverture Sociale). Grâce à ce concours, les élèves dont les parcours d'études sont plus difficiles bénéficient d'une voie d'accès privilégiée à une formation d'excellence depuis leur première année d'études supérieures, jusqu'à l'obtention d'un Master.

Les candidats de la filière Ouverture Sociale bénéficient d'une exonération des frais de scolarité durant leurs 5 années d'étude l'EM Strasbourg (3 ans de Bachelor Affaires Internationales + 2 ans de Programme Grande Ecole). Les candidats de la filière Handicap peuvent bénéficier de cette même exonération sous condition de ressources.

Les modalités sont identiques à celles de l'année dernière.

Il est ouvert :

- Aux étudiants en classe de terminale de lycées français situés en France ou à l'étranger.
- Aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent et âgés de moins de 26 ans

Le 23 janvier 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 23 voix pour et 2 abstentions.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le règlement du concours « Ouverture et talents » – EM Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

## RÈGLEMENT DU DISPOSITIF « OUVERTURE ET TALENTS » 2024

### **Conditions d'admission en Programme Grande Ecole et dispositions générales**

Le dispositif est ouvert :

- Aux étudiants en classe de terminale de lycées français situés en France ou à l'étranger.
- Aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent et âgés de moins de 26 ans

Le dispositif est destiné aux candidats étant dans une situation de santé (filiale Handicap) ou socio-économique fragile (filiale Ouverture Sociale). Grâce à ce dispositif, les élèves dont les parcours d'études sont plus difficiles bénéficient d'une voie d'accès privilégiée à une formation d'excellence depuis leur première année d'études supérieures, jusqu'à l'obtention d'un Master.

Les candidats de la filiale Ouverture Sociale bénéficient d'une exonération des frais de scolarité durant leurs 5 années d'étude à l'EM Strasbourg (3 ans de Bachelor Affaires Internationales + 2 ans de Programme Grande Ecole). Les candidats de la filiale Handicap peuvent bénéficier de cette même exonération sous condition de ressources.

### **Principe :**

Le candidat constitue un dossier d'éligibilité au dispositif « Ouverture et Talents » (voir « Éligibilité et pièces justificatives »)

S'il est éligible, les épreuves du concours Ericome Bachelor sont obligatoires pour intégrer la formation Bachelor Affaires Internationales durant ses 3 années post-bac.

Il passe, en complément, l'épreuve supplémentaire du concours « Ouverture et Talents » (entretien de motivation complémentaire avec un jury composé d'un membre du Programme Grande Ecole) permettant de valider la future intégration dans le Programme Grande Ecole à la fin de son Bachelor.

Le candidat qui réussit les deux types d'épreuves est déclaré admis. Il intègrera ainsi le Bachelor Affaires internationales en ayant une place réservée dans le Programme Grande Ecole à l'issue de la formation Bachelor.

En cas de réussite du concours Ericome seul, le candidat peut intégrer le Bachelor Affaires Internationales dans les conditions prévues hors concours « Ouverture et Talents ».

### **Calendrier (sous réserve de modification)**

Ouverture des inscriptions dispositif « Ouverture et Talents »	17 janvier 2024
Clôture des inscriptions dispositif « Ouverture et Talents »	28 février 2024

Date limite d'envoi du dossier d'éligibilité dispositif « Ouverture et Talents »	6 mars 2024
Inscription au concours Ecricome via Parcoursup	Du 17 janvier au 14 mars
Résultats d'éligibilité	8 mars 2024
Passage des écrits Ecricome (Test TAGE post-bac)	Avril 2024
Passage des oraux Ecricome + entretien complémentaire dispositif « Ouverture et Talents »	Du 18 au 30 avril 2024
Résultats d'admission	30 mai 2024

**Ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction du calendrier Parcoursup.**

- **Modalités d'inscription au dispositif**

La candidature s'effectue obligatoirement en ligne sur le site de l'EM Strasbourg Business School. Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à la nullité et la perte de sa candidature. Parallèlement à cette inscription, le candidat doit postuler au Bachelor Affaires Internationales via le concours Ecricome Bachelor. Cette inscription s'effectue sur Parcoursup avant le 14 mars 2024.

Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et de fournir l'intégralité des pièces justificatives demandées avant le 6 mars 2024. **Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions.**

- **Mise à jour et impératif de vigilance**

Le candidat doit, pendant toute la durée du concours, consulter régulièrement **sa messagerie électronique**, qui est le moyen privilégié de communication retenu pour l'information du candidat.

- **Eligibilité et pièces justificatives**

Le candidat devra fournir les pièces suivantes afin de constituer son dossier :

**Filière Ouverture Sociale :**

**Pour tous les candidats :**

- les 4 pages du dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement du candidat
- Justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF/Gaz, eau, ...) datant de moins de 3 mois
- Copie complète du livret de famille
- Certificat de scolarité de l'année en cours

Et, le cas échéant, selon la situation du candidat :

Se référer à la grille en annexe

### **Filière Handicap :**

Le candidat devra fournir l'un des documents suivants :

- attestation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- attestation de la Commission Départementale de L'Education Spécialisée (CDES),
- attestation de l'Inspection Académique ou du service de la Médecine Préventive de son établissement
- carte d'invalidité,
- attestation de suivi dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)

Si le candidat de la filière handicap souhaite bénéficier d'une exonération de frais d'inscriptions, il fournit en complément les pièces demandées par la filière Ouverture Sociale.

Au regard de ces pièces justificatives, le jury se prononcera sur l'éligibilité du candidat. Les résultats lui seront communiqués par mail le 8 mars 2024.

- **Admission :**

En plus des épreuves écrites et orales Ecricome, le candidat passera un entretien propre au dispositif « Ouverture et Talents ». L'entretien consistera en une conversation avec un jury issu du Programme Grande Ecole permettant au candidat d'exposer son projet professionnel et sa motivation pour un parcours en école de management durant 5 ans.

Le candidat est informé de son admission par mail.

Parallèlement, le candidat doit être admis en Bachelor Affaires Internationales selon la procédure propre à Ecricome. Il devra consulter Parcoursup pour prendre connaissance de ses résultats.

GRILLE D'EVALUATION DES CRITERES ECONOMIQUES ET SOCIAUX - CONCOURS OUVERTURE ET TALENTS

critères (1)	REPONSE		POINTS A AFFECTER EN FONCTION DE LA REPONSE					TOTAUX	Justificatif (7) (8)
	OUI	NON							
1 Quel est votre quotient familial ?	COCHEZ LA CASE >>		0 à 350 = 5	351 à 550 = 4	551 à 750 = 3	751 à 950 = 2	951 à 1150 = 1		Copie du dernier avis d'imposition, imposable ou non (toutes les pages)
2 Êtes vous résidents CUCS (2) / ZUS (3) ?	OUI	NON	Si oui = 1	Si non = 0					Justificatif de domicile, datant de -3 mois
3 Êtes vous réfugié ?	OUI	NON	Si oui = 4	Si non = 0					Titre de séjour ou récépissé
4 Êtes vous pris en charge par l'ASE ?	OUI	NON	Si oui = 4	Si non = 0					Décision de justice
5 Êtes-vous issu d'une famille monoparentale (divorce, décès...) ? (5)	OUI	NON	Si oui = 4	Si non = 0					Acte de divorce / certificat de décès / attestation procédure de divorce
6 Êtes-vous en situation de handicap ?	OUI	NON	Si oui = 4	Si non = 0					Attestation CDAPH, carte d'invalidité ou autre document équivalent
7 Êtes-vous issu d'une famille dont les deux parents/tuteurs sont décédés ?	OUI	NON	Si oui = 4	Si non = 0					Livret famille avec mention ou actes de décès
8 NOMBRE D'ENFANTS A CHARGÉ de vos parents/tuteurs	COCHEZ LA CASE >>		1= 0	2=1	>2=2				Livret famille complet
9 Scolarisés	OUI	NON	Primaire/Collège = 1/enf		Lycée /Sup= 1/enf				Certificat de scolarité 2020/2021
9,a Avez-vous participé à un dispositif de tutorat mis en place par l'EM Strasbourg au cours de votre année de Terminale ? (Cordées de la Réussite/Phares)	OUI	NON	Si oui = 2		Si non = 0				Certificat de participation à demander à <a href="mailto:scolarité-bourses@em-strasbourg.eu">scolarité-bourses@em-strasbourg.eu</a>
10 SITUATION PROFESSIONNELLE PARENT 1									
10,a EMPLOI CDI / CDD / Non salarié (ex: gérant de société, auto entrepreneur)	OUI	NON	Si oui = 0	Si non = (voir ci-dessous)					
10,b Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)	OUI	NON	Si oui = 2	Si non = 0					Avis de situation Pôle Emploi, datant de -3 mois
10,c Retraite	OUI	NON	Si oui = 2	Si non = 0					Attestation retraite
10,d Revenu Solidarité Active / incapacité / CLM supérieur à un an	OUI	NON	Si oui = 3	Si non = 0					Attestation RSA / décision CPAM invalidité / Arrêt maladie
11 SITUATION PROFESSIONNELLE PARENT 2									
11,a EMPLOI CDI / CDD / Non salarié (ex: gérant de société, auto entrepreneur)	OUI	NON	Si oui = 0	Si non (voir ci-dessous)					
11,b Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)	OUI	NON	Si oui = 2	Si non = 0					Avis de situation Pôle Emploi, datant de -3 mois
11,c Retraite	OUI	NON	Si oui = 2	Si non = 0					Attestation retraite
11,d Revenu Solidarité Active / incapacité / CLM supérieur à un an	OUI	NON	Si oui = 3	Si non = 0					Attestation RSA / décision CPAM invalidité / Arrêt maladie
12 Votre parent 1 dispose-t-il d'un RQTH ? (6)	OUI	NON	Si oui = 2	Si non = 0					Copie RQTH en cours de validité
13 Votre parent 2 dispose-t-il d'un RQTH ? (6)	OUI	NON	Si oui = 2	Si non = 0					Copie RQTH en cours de validité
<b>TOTAL</b>								<b>0</b>	
Eligible au dispositif si le total est égal ou supérieur à 10									

(1) : N'hésitez pas à écrire une lettre pour expliquer votre situation - attention tout élément doit être justifié

(2) : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

(3) : Zone Urbaine Sensible

(4) : Zone d'Education Prioritaire

(5) : c'est-à-dire dont l'un des parents est totalement absent, et n'a aucune contribution à l'éducation matérielle ou morale

(6) : Reconnaissance Qualité de Travail Handicapé

(7) : Tous les documents transmis doivent être en cours de validité

(8) : documents obligatoires à fournir au dossier quelle que soit la situation : copie pièce d'identité, copie livret de famille COMPLET, avis d'imposition, justificatif de domicile.